



CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2024/2025
BTS

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'Établissement et la Famille.

Les frais annuels facturés

Ils comprennent :

- La contribution des familles * (détail au verso de la page)
- Les frais spécifiques liés à l'unité pédagogique : location des livres, location ordinateur, fichiers pédagogiques.

TARIFS	BTS CG	BTS CI
Contrib. des familles (tarif de base)	Selon les revenus	
Location ordinateur	150	150
Location livres	50	50
Fichiers pédagogiques		
- 1 ^{ère} année	180	150
- 2 ^{ème} année	50	

La facture annuelle est envoyée début octobre et peut être réglée :

- En une seule fois à réception de la facture
- Par prélèvement automatique le 5 de chaque mois : du 5 octobre au 5 mai de l'année scolaire en cours
- Par tiers après appel de fonds : octobre – décembre – mars

La Restauration

Restauration rapide possible à la cafeteria de Largenté (règlement en espèces sur place).
Possibilité de prendre occasionnellement son repas au self (6.90 €).

Acompte :

L'inscription (ou la ré-inscription) n'est confirmée qu'après le versement d'un acompte de 200 € qui viendra en déduction de la facture annuelle. Sauf cas particulier (redoublement, orientation différente vers une filière non proposée à Largenté) cet acompte ne sera pas remboursé.

Assurance scolaire:

Tous les élèves/étudiants bénéficient de « l'individuelle accident » de la Mutuelle St Christophe (24 h sur 24) qui est prise en charge par l'établissement. Les garanties sont détaillées sur le site de l'assurance dans l'espace parents.

Cotisation APEL:

Elle est facturée à chaque famille 22 € (tarif 23/24) sauf avis contraire notifié lors de l'inscription ou de la réinscription.

Contribution des familles :

3 tarifs suivant le quotient familial c'est-à-dire le revenu fiscal divisé par le nombre de parts.

TARIFS	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Revenu fiscal divisé nombre de parts	Entre 0 et 9 999€	Entre 10 000 et 17 999€	Supérieur à 18 000€
B.T.S. C.G.	655 €	890 €	1050 €
B.T.S C.I.	655 €	890 €	1050 €



Pour bénéficier des tarifs 1 et 2, un avis d'imposition devra être fourni à l'établissement au plus tard le 20/09/2024. Passé ce délai, le tarif 3 sera automatiquement appliqué et aucune modification ne sera possible.

Réductions

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille suivent simultanément les cours de Largenté, chacun bénéficie d'une réduction de **15 % sur la contribution des familles**. Celle-ci est gratuite à partir du 4ème enfant.

Une réduction de **30 % sur la contribution des familles** est accordée aux élèves dont l'un des parents travaille dans un établissement privé catholique. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'adresser une demande à Mr Mayté accompagnée du justificatif adéquat.